

# Bulletin d'inscription

Déplacement au Congrès National des  
Maires de France à Paris  
du mardi 22 au jeudi 24 novembre 2022



**Merci de renvoyer ce bulletin avant le 19 août 2022**

Je désire m'inscrire au déplacement à Paris organisé par l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn :

|                             |             |
|-----------------------------|-------------|
| Collectivité de :           | Fonction :  |
| Nom :                       | Prénom :    |
| Date et lieu de naissance : |             |
| Adresse :                   | CP /Ville : |
| Tél portable :              | Tél fixe :  |
| Mail :                      |             |

Je serai accompagné(e) de mon (ma) conjoint(e) :

|                             |               |
|-----------------------------|---------------|
| Nom :                       | ↑<br>Prénom : |
| Date et lieu de naissance : |               |
| Tél portable :              |               |

## OPTIONS

➔ Je suis seul(e) et je souhaite :

- Partager une chambre (twin) avec M. / Mme .....
- Etre en chambre individuelle (single) (supplément de 120 € pour les 2 nuits)

## TARIFS

- 690 € PAR PERSONNE forfait Elus Congressistes\*
- Options à rajouter :  Chambre individuelle (120 € pour les 2 nuits)
  
- 840 € PAR PERSONNE Forfait Visiteur

\* **Attention** : ce prix ne tient pas compte du coût d'entrée au congrès des maires soit environ 95 € par participant, qui vous seront directement demandés par l'AMF (fin août, début septembre).

## Transfert : Albi ↔ Montauban

Le trajet vers Paris se fera en train au départ de la gare de Montauban.  
Un transfert en bus est prévu au départ d'Albi jusqu'à la gare de Montauban.  
Merci de nous indiquer votre lieu de départ.

- Départ d'Albi (Association des Maires) (bus)
- Départ de Gaillac (aire de co-voiturage de Brens sortie Gaillac)
- Départ de Montauban (gare)

Votre inscription sera validée à réception de votre bulletin d'inscription, accompagné du règlement :

- par chèque libellé à l'ordre de : «Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn»**
- par mandat administratif** à l'ordre de :

«Association des Maires et des Elus locaux du Tarn»  
**CAISSE D'ÉPARGNE**  
**Place Jean Jaurès, 81000 Albi**  
**N°IBAN : FR76 – 1313 – 5000 – 8008 – 1033 – 4685 - 697**

L'Association des Maires régie par la Loi 1901, n'est pas assujettie à la TVA.

**Date limite d'inscription avant le 19 août 2022, Impérativement**

PS : En cas d'annulation du déplacement au Congrès pour cause de restrictions relatives aux conditions sanitaires covid, certaines sommes avancées et non prises en charge par les conditions d'annulation de nos prestataires pourraient être retenues.

Informations relatives à l'utilisation des données à caractère personnel (RGPD) :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont nécessaires à la réalisation de votre inscription au déplacement au Congrès national des Maires du 22 au 24 novembre 2022 et à son bon déroulement. Les données enregistrées sont conservées de manière informatisée et papier, de la date d'inscription jusqu'au paiement final et/ou jusqu'à la date de fin du séjour. Les données pourront avoir comme destinataires dans la limite de leurs attributions respectives, le personnel de l'association des maires, l'Assemblée Nationale, le Sénat, LE CESE, l'autocariste, l'hôtel.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 25 mai 2018 et à la loi « *Informatique et libertés* » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou suppression des données vous concernant. Pour exercer vos droits *Informatique et Libertés*, vous pouvez vous adresser directement à l'association des Maires et des Elus locaux du Tarn adresse [dpd@maires81.asso.fr](mailto:dpd@maires81.asso.fr).

- Je déclare avoir pris connaissance des informations relatives au RGPD ci-dessus et donner mon consentement.